



Les actifs agricoles, un maillon fort de la structuration de l'économie locale

Même si ses effectifs diminuent, l'agriculture reste une composante importante de l'économie auvergnate. En 2011, elle génère 5,3 % de l'emploi total de la région, une part nettement plus conséquente que sur l'ensemble du territoire national (2,4 %). Selon les zones, le poids de ces emplois dans l'économie locale est déterminant.

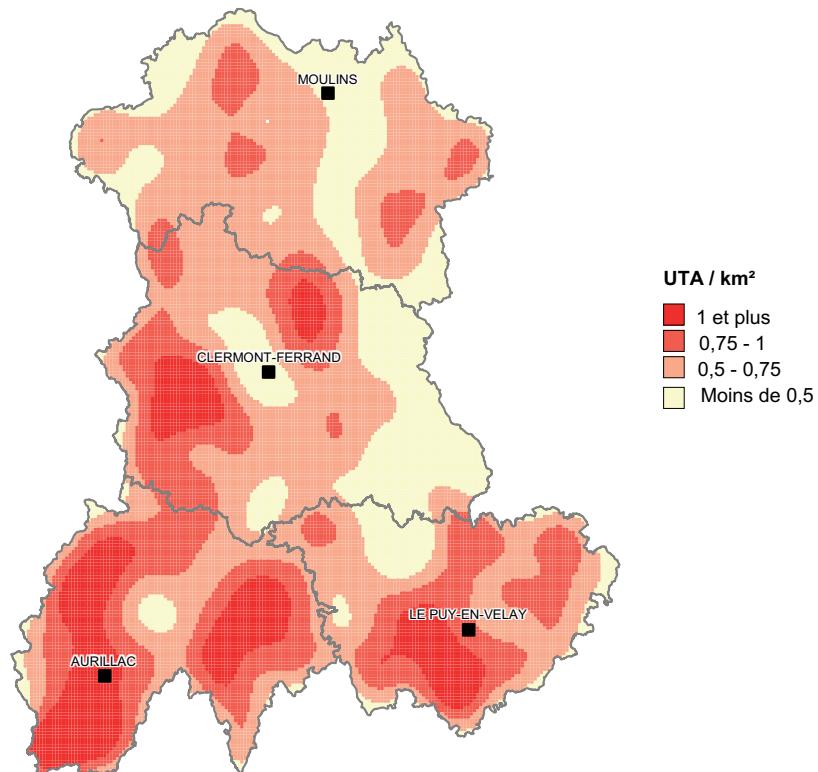
En Auvergne, l'agriculture participe à hauteur de 2,2 % à la création de la valeur ajoutée régionale (environ un milliard d'euros), un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale (1,7 %), mais elle contribue nettement plus qu'ailleurs à l'emploi (5 % contre 2 % au niveau national).

En 2011, d'après les données de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), 41 000 personnes ont travaillé de façon régulière dans les 23 170 exploitations auvergnates. Compte tenu du temps de travail réel des actifs permanents et des saisonniers, cela représente 29 888 unités de travail annuelles, soit 1,3 UTA par exploitation. C'est légèrement moins que la moyenne nationale qui s'élève à 1,5 UTA par exploitation. En Auvergne encore plus qu'en France, la profession d'agriculteur s'exerce dans le cadre familial. Ainsi, 93 % des actifs agricoles de la région sont des chefs d'exploitations et des membres de leur famille, contre 83 % en France.

Plus d'actifs agricoles en zone de montagne qu'en plaine

Les actifs agricoles jouent un rôle de premier plan tant pour le maintien du tissu social que pour le dynamisme de l'économie locale. C'est d'autant plus vrai que, dans les zones rurales, les autres activités économiques sont souvent liées à l'activité agricole. L'importance de l'emploi

Répartition des actifs agricoles sur le territoire



L'agriculture, présente sur 76 % du territoire auvergnat, génère une activité agricole indispensable à l'aménagement et au développement économique des zones de montagne.

agricole est cependant loin d'être uniforme dans la région. Avec un taux record de 12 % d'actifs agricoles, le Cantal confirme sa position de département rural alors que dans le Puy de Dôme, département plus urbain, ce taux n'atteint que 2,9 %. (source INSEE)

Les zones de montagne, orientées vers l'élevage, sont plus riches en actifs agricoles que les zones de

plaine, plutôt spécialisées en cultures à l'exception de la Limagne puydômoise. Les exploitations céréalières mobilisent 1,7 UTA pour 100 ha de SAU (Surface Agricole Utilisée) quand les exploitations laitières en nécessitent 2,7. Les exploitations d'élevage, notamment la production laitière en raison de l'astreinte liée à la traite des animaux, ont un besoin en main-d'œuvre plus important et plus

constant que les exploitations spécialisées en grandes cultures. La transformation laitière fermière en zones AOP, créatrice de valeur ajoutée, contribue également à maintenir, voire à créer de l'emploi.

L'intensité de la main-d'œuvre agricole traduite en UTA par km² de SAU n'est pas corrélée au potentiel de production des exploitations, caractérisé par la production brute standard (PBS). En effet, les zones de plaine plus productives à l'hectare mobilisent moins de main-d'œuvre que les zones de montagne. L'emploi se concentre davantage dans les exploitations de petite et moyenne dimension que dans les grandes.

L'ICHN, un soutien pour l'emploi en montagne

En Auvergne, la PBS moyenne s'élève à 42 000 € par UTA contre 68 000 € par UTA au niveau national. Dans la région, la productivité du travail souffre des handicaps naturels et structurels des zones de montagne : l'altitude, le climat, le morcellement du foncier, la pauvreté des sols... Ces contraintes sont partiellement compensées par le versement de l'ICHN qui est une aide annuelle inscrite dans le deuxième pilier de la PAC. Cette aide favorise ainsi le

maintien d'un tissu dense d'exploitations agricoles dans les zones difficiles, contribuant ainsi à leur dynamique économique et au maintien de l'emploi.

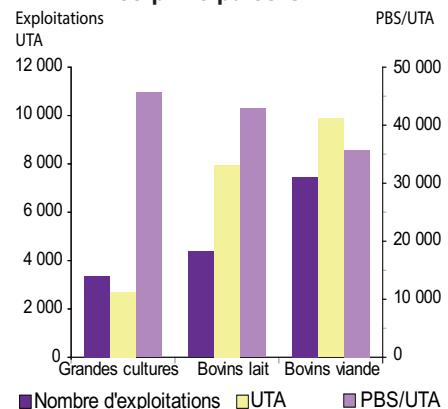
Les exploitations céréaliers ont recours à des emplois salariés

Ce sont les exploitations céréaliers qui font le plus appel à la main-d'œuvre salariée. Elles emploient 45 % des salariés permanents et ont recours aux services des entreprises de travaux agricoles à hauteur de 46 % du total des UTA fournies par celles-ci. Les emplois salariés sont également très présents dans les exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture où la main-d'œuvre familiale se trouve minoritaire.

Par la production qu'elle génère et les services qu'elle utilise, l'activité agricole favorise également l'emploi induit. On comptabilise ainsi 10 300 emplois dans le secteur des industries agroalimentaires (IAA). Selon Pôle Emploi, ces deux grands secteurs, agriculture et IAA représentent 10 % des projets de recrutement de la région en 2013 avec une proportion très élevée d'emplois saisonniers (71%).■

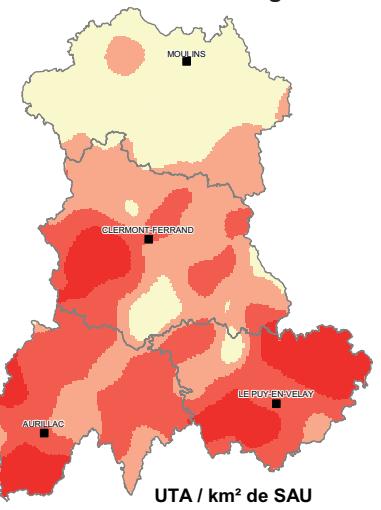
Corinne Mauvy

L'activité agricole dans les principales OTEX



Les exploitations d'élevage concentrent l'essentiel de la main-d'œuvre, mais le potentiel de production est plus élevé pour les céréaliers.

Intensité de l'activité agricole



La production laitière des zones de montagne : une mine d'actifs agricoles dynamisant l'économie locale.

Méthodologie et définitions

Cette note a été construite à partir du recensement agricole de 2010 et du bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA) qui décrit chaque année l'emploi agricole au niveau national et régional.

UTA : unité de travail annuel. C'est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année

PBS : Production Brute Standard. La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en petites, moyennes ou grandes exploitations



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne
Service Régional de l'Information Statistique et Economique
Site de Marmilhat - 16B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
Tél : 04 73 42 15 22 - Fax : 04 73 42 16 76
Courriel : srise.draaf-auvergne@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Claudine Lebon
Rédacteur en chef : Dominique Boiloin
Composition : Sylvie Vasson
Impression : SSP Toulouse
Dépot légal : à parution
ISSN : 0998.4186
Prix : 5 euros
© AGRESTE 2013